

L'HON. JOHN MCKAY  
SCARBOROUGH-GUILDWOOD  
ONTARIO

TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION



HON. JOHN MCKAY  
SCARBOROUGH-GUILDWOOD  
ONTARIO

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE

CONSULTATIONS			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
13.09.2016	De 18 h 30 à 21 h	Global Kingdom 1250, chemin Markham Scarborough (Ont.) M1H 2Y9	42
<b>Forme :</b> La consultation publique a commencé par une présentation fondée sur la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement et accompagnée de deux vidéos produites par la New Zealand Electoral Commission. Les participants se sont divisés pour prendre part à cinq tables rondes. Après un résumé des discussions de groupe, une séance à micro ouvert et de petits sondages ont conclu la soirée.  Outre la consultation publique, j'ai reçu de la correspondance sur la réforme électorale de 15 électeurs qui n'étaient pas présents. Plusieurs des courriels découlaient des campagnes de pétition en ligne, mais 5 personnes ont rédigé des lettres personnalisées détaillées pour partager leurs points de vue sur la réforme électorale. Ces points de vue sont intégrés dans le rapport.			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
<b>Modes de scrutin :</b> OUI	<b>Remplacement du mode de scrutin actuel :</b> OUI	<b>Participation électorale :</b> NON	<b>Accessibilité et inclusion :</b> NON
<b>Vote obligatoire :</b> OUI	<b>Vote en ligne :</b> OUI	<b>Représentation locale :</b> OUI	

QUESTIONS DE DISCUSSION
<b>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats?</b>
Tous les participants à la consultation publique connaissaient le système électorale actuel. Un système majoritaire uninominal appelé système majoritaire uninominal à un tour a généralement produit des résultats clairs et immédiats. Les partisans du statu quo apprécient les gouvernements à majorité stable et les liens étroits tissés entre les députés et les circonscriptions locales. Ils ont également fait valoir que le système actuel a relativement bien servi le Canada.  Les tenants de la réforme électorale ont soutenu que le système actuel donne lieu à des résultats déformés. Plusieurs personnes croyaient qu'une minorité d'électeurs ne devraient pas pouvoir élire un gouvernement majoritaire. Le manque de proportionnalité du système actuel entraîne une faible représentation des points de vue de la minorité et favorise les partis politiques ayant un soutien régional solide.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)?**

Les participants à la consultation publique ont discuté du vote alternatif, du scrutin de liste, du vote unique transférable et du scrutin proportionnel mixte.

Le vote alternatif ou scrutin préférentiel était l'option privilégiée d'un groupe de personnes présentes à la consultation publique. Les partisans de cette option ont fait valoir que le changement relativement mineur préservait la simplicité de la méthode et son caractère similaire au système actuel. Une redistribution des circonscriptions ne serait pas nécessaire et tous les députés représenteraient légitimement la majorité des électeurs dans leur circonscription. Les opposants ont fait part de leurs craintes relativement à une augmentation du nombre de bulletins annulés en raison d'une erreur de l'électeur. Une personne a également soutenu que ce système pourrait se révéler profitable à des partis politiques qui se présentent au cœur du spectre politique.

La question de la représentation proportionnelle a été chaudement débattue avec une majorité d'adeptes de la réforme électorale lors de la consultation publique et dans le contexte d'une correspondance appuyant ce type de système. Règle générale, ils ont soutenu qu'un député élu suivant le Système majoritaire uninominal à un tour ou le régime du vote alternatif ne représente pas vraiment les points de vue de tous les électeurs dans leur circonscription. Seul un Parlement élu selon le mode de la représentation proportionnelle permet à presque tous les électeurs, peu importe où ils vivent, d'élire un représentant de leur choix.

Toutefois, le scrutin de liste n'a pas obtenu de soutien. Tous les participants ont établi clairement qu'ils voulaient élire un député local. Les participants à la consultation publique s'opposaient généralement à ce que des listes de candidats soient établies par le siège d'un parti politique.

Des discussions exhaustives concernant le scrutin proportionnel mixte sont survenues à plusieurs tables rondes. Les discussions ont surtout porté sur le modèle de la Nouvelle-Zélande, mais les cas de l'Allemagne et de la Lettonie ont également été abordés dans un groupe. Des adeptes ont fait valoir l'importance de la simplicité. Tous s'entendaient pour dire qu'un seuil de 5 % du vote populaire devrait être obligatoire pour qu'un parti politique soit représenté au Parlement. Les participants aimaient l'existence continue du député d'une circonscription, mais ils se préoccupaient du rôle d'un député choisi à partir d'une liste. Un député choisi à partir d'une liste ouvrirait-il un bureau de circonscription? À quel niveau de ressources devrait-il avoir accès? Comment prévenir le magasinage de députés en ce qui concerne les travaux et les demandes de renseignements? Malgré ce débat, les partisans du scrutin proportionnel mixte aimaient le fait qu'ils peuvent choisir à la fois un parti et un candidat de différents partis. Certains ont fait valoir que cette option diminuerait la nécessité d'un vote stratégique dans le cadre des votes des partis.

Les proposants ont également soutenu que les politiques gouvernementales représenteraient mieux les Canadiens dans un système de représentation proportionnelle par la négociation, le compromis et une collaboration accrue entre partis. Toutefois, les opposants, dont ceux qui appuient le vote alternatif, ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque d'acceptation par le public des gouvernements de coalition au Canada. Cette question pourrait entraîner la tenue d'autres élections surprises et miner la confiance envers le système électoral du Canada.

Le vote unique transférable était perçu comme trop complexe par les participants à la consultation publique. Un seul électeur qui m'avait contacté par courriel a soutenu l'adoption du vote unique transférable comme option privilégiée de réforme électorale.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs?**

Ce sujet n'a pas fait l'objet de discussions lors de la consultation publique.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.)**

Les participants à la consultation publique ont débattu chaudement de la question du vote obligatoire. Bien qu'une faible majorité de 54 % favorise l'adoption, les opposants ont dominé la discussion. Ils ont fait valoir que le fait de voter devrait demeurer un choix qui doit être exercé librement. Ont également été remis en question l'avantage de contraindre des gens d'exprimer des suffrages et le coût de l'exécution forcée.

Les adeptes du vote obligatoire ont fait valoir que ce système mettrait en relief l'importance de la démocratie. Ils ont ajouté qu'il demeure possible d'annuler son vote ou de refuser un bulletin de vote au bureau de scrutin.

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.)**

Un nombre important de Canadiens font leurs transactions bancaires en ligne et ont rempli le recensement de 2016 de la même façon. Si l'on présume que les protocoles de sécurité appropriés sont mis en œuvre, 80 % des participants à la consultation publique ont appuyé l'adoption du vote en ligne. Les tenants du vote en ligne offrent une solution de rechange commode et accessible, mais s'opposaient à l'élimination des bureaux de scrutin traditionnels. Les opposants au vote en ligne ont fait part de leurs préoccupations au sujet du secret et des possibilités de fraude par des électeurs.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.)**

Quelque 76 % des participants à la consultation publique s'opposaient à la tenue d'un référendum sur la réforme électorale. Tandis que la minorité a fait valoir qu'un référendum légitimerait le changement de nature électorale, les opposants ont fait valoir que le Canada n'avait pas la tradition de voter par référendum. Par exemple, quand la Constitution a été rapatriée et que la Charte des droits et libertés a été enchâssée en 1982, aucun référendum n'a été tenu malgré le fait qu'il s'agissait d'un changement fondamental à la société canadienne. Les participants font valoir qu'advenant la tenue d'un référendum, une campagne éducative exhaustive et bien financée serait nécessaire.

Il a également été proposé qu'un référendum puisse être nécessaire dix ans après la réforme électorale. Ce vote permettrait aux citoyens de décider si un nouveau système d'élections devrait être établi ou si le Système majoritaire uninominal à un tour devrait être rétabli.

Pendant la séance à microphone ouvert, il y a eu une courte discussion sur l'attribution de sièges à la Chambre des communes. Quelques participants ont soutenu que chaque circonscription au pays devrait avoir une base de population similaire afin d'assurer l'application du principe « un député, un vote ». Les autres participants ont souligné qu'une telle proposition nécessiterait un amendement constitutionnel aux articles 51 et 51A.

Enfin, les participants à une table ronde ont appuyé à l'unanimité la mise en œuvre d'un congé national aux fins du vote. Bien que cette question n'ait pas été abordée ailleurs que dans ce petit groupe, la proposition vaudrait la peine d'être discutée davantage.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS**

Le système électoral actuel qui est un système majoritaire uninominal à un tour a généralement produit des gouvernements présentant une majorité stable. Les partisans du statu quo font valoir que le système actuel a relativement bien servi le Canada et a permis de tisser des liens étroits entre les députés et les

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

électeurs locaux. Même les tenants d'une réforme électorale ont convenu de l'importance d'élire un député local.

Les systèmes électoraux fondés sur le vote alternatif et sur la représentation proportionnelle mixte constituaient les options privilégiées des tenants de la réforme électorale. Le vote unique transférable était perçu comme trop complexe et les participants à la consultation publique s'opposaient généralement aux listes de candidats fondées sur la représentation proportionnelle établies par le siège des partis politiques.

L'adoption du vote alternatif constituerait un changement relativement mineur qui préserverait la simplicité de la méthode et son caractère similaire au système actuel. Une redistribution des circonscriptions ne serait pas nécessaire et tous les députés représenteraient légitimement la majorité des électeurs dans leur circonscription.

L'adoption de la représentation proportionnelle basée sur une adaptation canadienne de la représentation proportionnelle mixte permettrait à la presque totalité des électeurs, peu importe leur lieu de résidence, d'élire un représentant de leur choix. Tous s'entendaient pour dire qu'un seuil de 5 % des électeurs devrait être obligatoire. Le fait d'autoriser des votes distincts pour le parti politique et les membres de circonscriptions locales réduirait le vote stratégique, car les totaux des votes du parti dicteraient la composition du Parlement. Toutefois, les participants ont chaudement débattu du rôle des députés choisis à partir d'une liste et l'on souhaitait accroître peu la taille du Parlement. Les opposants ont fait part de leurs préoccupations au sujet du manque d'acceptation par le public des gouvernements de coalition au Canada. Cette question pourrait entraîner la tenue d'autres élections surprises et miner la confiance envers le système électoral du Canada.

Bien que la représentation professionnelle constitue le choix privilégié de la plupart des tenants de la réforme électorale, notamment ceux qui ont exprimé leurs points de vue dans une lettre, nous ne savons toujours pas si ce petit groupe de participants engagés représente scientifiquement la circonscription moyenne dans Scarborough-Guildwood.

Les participants étaient également divisés relativement à l'adoption du vote obligatoire. Bien que la mise en œuvre mettrait en relief l'importance de la démocratie, l'avantage de contraindre des gens à exprimer des suffrages et le coût de l'exécution forcée ont été remis en question. Le droit de vote est un droit de citoyen. Cependant, de nombreuses personnes font tout de même valoir que cette décision devrait demeurer un choix.

Les participants à la consultation publique ont accordé un soutien extraordinaire de 80 % à l'adoption du vote en ligne. Les tenants de l'adoption ont cité la sécurité des activités en ligne comme les transactions bancaires et le recensement de 2016 lorsqu'ils faisaient la promotion de la commodité d'offrir une solution de rechange accessible plutôt que d'éliminer des bureaux de scrutin traditionnels.

Quelque 76 % des participants aux consultations publiques s'opposaient à la tenue d'un référendum sur la réforme électorale. Ce point de vue reflète notre tradition de gouvernements qui apportent des changements fondamentaux à la société canadienne, comme la Charte des droits et libertés de 1982, sans tenir de référendum.

Enfin, la proposition de mettre en œuvre un congé national le jour du vote vaudrait la peine d'être discutée davantage.

**Présentation du rapport au Comité spécial de la réforme électorale (ERRE)**

**Date : 13 octobre 2016**

**Signature du(de la) député(e)**

**(signature)**

**John McKay, C.P., député**

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*